



Communiqué de presse

Stratégie nationale pour la biodiversité : Des petits pas pour des grands enjeux

23 novembre 2005

Le conseil des ministres a annoncé aujourd'hui la mise en oeuvre de la stratégie nationale de la biodiversité. L'effort de mobilisation du gouvernement est à souligner, mais il reste encore beaucoup à faire pour répondre à l'objectif principal : stopper le déclin de la biodiversité en France d'ici 2010.

Les actions présentées dans les 7 domaines clés (agriculture, mer, patrimoine naturel, urbanisme, infrastructures, aménagement du territoire et action internationale) intègrent pour la première fois la biodiversité dans les politiques des ministères concernés.

L'impulsion donnée devra, cependant, être amplifiée si le gouvernement veut atteindre l'ambitieux objectif de 2010. En effet, celui-ci nécessite d'aller bien au-delà des actions annoncées : un certain nombre d'entre elles sont importantes mais déjà engagées, comme la création de deux parcs nationaux, l'un à la Réunion, l'autre en Guyane, ou l'amélioration du contrôle du commerce illégal des bois tropicaux. D'autres se limitent aux obligations liées aux engagements européens (Natura 2000, linéaire de bandes enherbées...). D'autres encore appellent des précisions dans leurs calendriers d'exécution et dans les objectifs chiffrés à atteindre (réduction des pesticides, plan de reconstitution des stocks de poissons).

Le financement des actions retenues nécessiterait d'être mieux explicité et le budget de l'Etat d'être plus lisible sur les crédits alloués à la mise en oeuvre de la stratégie. Ainsi, le programme « gestion des milieux et biodiversité », prévu dans la loi de finances 2006, ne représente toujours que 0,05% du budget de l'Etat.

Une mise en oeuvre ambitieuse de la stratégie est en effet très attendue, compte tenu, notamment, de l'intérêt plusieurs fois exprimé par le Président de la République sur la biodiversité, ainsi que des responsabilités mondiales de la France qui héberge un patrimoine naturel exceptionnel mais aussi très menacé. La France métropolitaine est le carrefour biologique de toute l'Europe (ainsi, le seul département des Alpes Maritimes abrite plus d'espèces que toute la Grande Bretagne). En Outre-mer elle est présente dans 4 des 25 « points chauds » de la biodiversité mondiale : Caraïbes, Océan Indien, Polynésie et Nouvelle-Calédonie. Enfin, la Liste Rouge des espèces menacées de l'IUCN place la France au quatrième rang mondial pour le nombre d'espèces d'animaux et de plantes en danger présentes sur son territoire.

Avec la mise en oeuvre de cette stratégie, la France veut rattraper son retard : elle est le 110^{ème} pays sur les 188 signataires de la Convention sur la diversité biologique, adoptée au sommet de la Terre de Rio en 1992, à remplir son engagement international. Mais il ne reste que 4 ans d'ici 2010. Le gouvernement devra donc redoubler d'efforts. Il aura également à mettre en place un processus efficace de suivi et d'évaluation des résultats, basé sur des indicateurs fiables, en y associant étroitement la communauté scientifique et les ONG.

Contacts :

Sébastien Moncorps, Directeur du Comité français de l'IUCN, 01 47 07 78 58 / 06 73 86 87 29
Christophe Aubel, Directeur de la Ligue Roc, 01 43 36 04 72 / 06 71 76 83 77

Le Comité français de l'Union mondiale pour la nature (IUCN) organise le 14 décembre 2005 à Paris le Congrès français de la nature. Ses organismes et experts soumettront à la discussion une analyse critique complète des plans d'action. Des actions prioritaires seront proposées pour 2006. Un débat sera également lancé avec des parlementaires, des élus locaux, des scientifiques, et des représentants des entreprises, des médias et des ONG pour lancer une mobilisation plus large de la société en faveur de la biodiversité.